

# ÉLECTIONS

départementales & régionales

DIMANCHES  
**20 et 27 juin**  
2021

## VOTEZ EN TOUTE SÉCURITÉ



Adaptation des bureaux de vote (voir au verso).



Pas plus de 3 électeurs.trices par bureau de vote.



Port du masque obligatoire.



Lavage des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie du bureau de vote (des gels hydroalcooliques seront mis à disposition).



Mise à disposition de stylos à usage unique (nous vous invitons à venir avec votre propre stylo si vous le souhaitez).



Espacement d'1,5 mètre entre les électeurs.trices à l'intérieur et à l'extérieur des bureaux de vote. Une file d'attente pour les personnes prioritaires sera également prévue.



En raison du contexte sanitaire et pour garantir votre sécurité, la Ville a mis en place un protocole d'entretien spécifique qui comprend un nettoyage complet des lieux avant et après chaque scrutin et un nettoyage régulier des points de contact.

## DOUBLE SCRUTIN ?



Les dimanches 20 et 27 juin auront lieu deux élections : les départementales d'une part, et les régionales d'autre part. Un double scrutin donc. L'objectif : une organisation concomitante qui vise à réduire l'abstention. Nous rappelons toutefois que la participation à une élection n'implique pas nécessairement de prendre part à l'autre.

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Organisées **tous les six ans**, elles permettent le renouvellement intégral des conseils départementaux. Il s'agit d'un **scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours**. Pour renouveler le conseil départemental, chaque canton élit un binôme femme-homme et leurs remplaçants.

## ÉLECTIONS RÉGIONALES

Le mode de scrutin des élections régionales est différent. Si elles se tiennent, elles aussi, **tous les six ans**, elles sont organisées sur le modèle d'un **scrutin de liste à deux tours** avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne avec prime majoritaire.



## BESOIN D'INFORMATIONS ?

Contactez la Ville au **01 60 21 61 50** ou au **01 60 21 61 21**

# LES BUREAUX DE VOTE S'ADAPTENT



## COMMENT VOTER ?

À son entrée dans la salle, l'électeur.trice prend une enveloppe. Il peut prendre des bulletins sur la table de décharge ou venir avec ceux envoyés à son domicile par la commission de propagande. L'électeur.trice se rend ensuite dans l'isoloir afin de glisser le bulletin choisi dans l'enveloppe. Après vérification de son identité, l'électeur.trice est invité à glisser son bulletin dans l'urne et à signer la liste d'émargement.

Dans le cadre de ce double scrutin, les opérations de vote étant physiquement dédoublées, l'électeur.trice devra suivre ces étapes à deux reprises.

Pour assurer votre sécurité et garantir la bonne tenue de ce double scrutin, **tous les bureaux de vote ont été dédoublés.**

Les bureaux de vote des élections départementales, d'une part, et régionales, d'autre part, seront installés dans la même salle de vote (excepté pour le bureau 12).

**Chaque scrutin bénéficiera de ses propres isoloirs.**

Un bureau de vote ne pourra pas accueillir plus de **3 électeurs simultanément**, soit 6 électeurs s'il s'agit d'une salle commune aux deux scrutins, avec une distance minimale de 1,5 mètre entre eux.

N°	ANCIENS LIEUX	NOUVEAUX BUREAUX DE VOTE	ADRESSES
1	Salle Jacques Prévert	Salle Jacques Prévert	20 rue Biesta
2	Salle Jacques Prévert	Parking de l'Espace solidarité - Châpiteau	20 rue Biesta
3	École Guy Môquet	École Guy Môquet - Préau	Avenue du 8 mai 1945
4	Gymnase Vincent Van Gogh	Gymnase Vincent Van Gogh	Avenue Pablo Picasso
5	École Irène et Frédéric Joliot-Curie	École Irène et Frédéric Joliot-Curie - Préau	Rue des Primevères
6	École Irène et Frédéric Joliot-Curie	École Irène et Frédéric Joliot-Curie - Salle de restauration	Rue des Primevères
7	Salle Jean Jaurès	L'Atalante	1 rue Jean Vigo
8	Salle Jean Jaurès	L'Atalante	1 rue Jean Vigo
9	École Henri Barbusse	École Henri Barbusse - Préau	3 avenue de la Bordière
10	École Henri Barbusse	École Henri Barbusse - Salle de restauration	3 avenue de la Bordière
11	Maison de quartier de l'Orangerie	École primaire Noël Fraboulet - Préau	Avenue de la Faisanderie
12	Gymnase Vincent Van Gogh	DÉPARTEMENTALES : Vincent Van Gogh - Salle de restauration primaire	Avenue Pablo Picasso
12	Gymnase Vincent Van Gogh	RÉGIONALES : Vincent Van Gogh - Salle de restauration maternelle	Avenue Pablo Picasso

## QUAND VOTER ?

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 juin, pour le 1<sup>er</sup> tour, et 27 juin pour le 2<sup>nd</sup> tour. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

## QUI PEUT VOTER ?

Tous les citoyens.nes âgés d'au moins 18 ans, de nationalité française et inscrits sur les listes électorales.

## JE N'AI PAS MA CARTE D'ÉLECTEUR ?

Il n'est pas nécessaire de présenter votre carte d'électeur pour voter. Il est néanmoins obligatoire de présenter une pièce d'identité valide.